



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 3 mai 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	57

#### Date de convocation

**27 avril 2023**

#### Environnement – Projet Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d'actions pluriannuel 2023-2028

**N° de la délibération  
2023-259**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 3 mai 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM., Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant la reconnaissance du PAIT en août 2021 par le Ministère de l'agriculture pour utiliser la marque collective « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », labellisé de niveau 1 « projet émergent ».

Considérant la sélection du PAiT par l'État et la Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) en septembre 2021 et l'obtention de la subvention de 100 000 € dans le cadre du Plan France Relance,

Considérant la convention signée avec l'État et la DRAAF pour la période allant du mois d'avril 2021 à avril 2024,

Considérant la constitution du COPIL pour ce projet constitué de Stéphanie Nougier, Pascal Balaÿ pour ARCHE Agglo et Jean Riaillon et Denis Dupin pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant le déroulé du diagnostic du Projet Alimentaire inter-Territorial réalisé avec la CC de Rhône Crussol, partagé avec les acteurs du territoire en 2022 avec l'expertise de l'association Let's Food et du cabinet Vertigo Lab :

- Synthèse des données disponibles (diagnostics du territoire, recensement général agricole, plan climat, ...) et identification d'enjeux prioritaires
- Mai 2022 : réalisation de 3 « focus groupes » pour confronter les premiers résultats du diagnostic aux acteurs de terrains et recueillir leurs avis, expériences, pistes de solutions
- Juin 2022 : Arbitrage en COPIL pour sélectionner les 3 enjeux prioritaires et stratégiques
- Septembre 2022 : réalisation de 3 ateliers participatifs afin de co-construire le programme d'action du PAiT, compte tenu du diagnostic et des enjeux du territoire.
- Novembre 2022 : Synthèse, finalisation du diagnostic, rédaction du tableau de bord avec 30 actions et approfondissement du contenu de réalisation de 12 actions parmi les 30 actions.

Considérant les **3 enjeux stratégiques liés aux 3 piliers du développement durable** avec un volet social, un volet économique et un volet environnemental :

**Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous** (volet social)

**Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales** (volet économique)

**Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux** (volet environnemental)

Considérant le plan d'actions pluriannuel 2023-2028 associé à chacun de ces enjeux :

**ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS** - volet social

**Objectif 1 : Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire**

- 1- Développer l'offre alimentaire en milieu rural – soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2- Soutien aux mobilités douces pour faciliter l'accès aux points de vente alimentaires
- 3- Renforcer la coordination des acteurs et actions de l'aide alimentaire
- 4- Faciliter l'accès à l'aide alimentaire en soutenant le développement d'une aide alimentaire itinérante

**Objectif 2 : Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité**

- 5- Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6- Proposer des chantiers de glanage
- 7- Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats etc.)

**Objectif 3 : Eduquer à une alimentation saine et durable**

- 8- Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 9- Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 10- Augmenter le nombre de jardins partagés
- 11- Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable

## **ENJEU 2 : FACILITER L'INSTALLATION DES PORTEURS DE PROJETS EN AGRICULTURE ET LA STRUCTURATION DES FILIERES AGROALIMENTAIRES LOCALES – volet économique**

### **Objectif 1 : Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières**

- 12- Augmenter la visibilité des producteurs et expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 13- Encourager et faciliter l'échanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 14- Faciliter la transmission des corps de ferme et l'accès au logement pour les installations
- 15- Encourager l'émergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 16- Favoriser les productions nourricières de qualité au travers d'aides financières et techniques ciblées
- 17- Valoriser les métiers agricoles et alimentaires auprès des jeunes pour susciter des vocations

### **Objectif 2 : Préserver et faciliter l'accès au foncier**

- 18- Développer l'acquisition foncière concertée entre collectivités, SAFER, Terres de Liens, CNR et agriculteurs locaux
- 19- Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier (Le Coin du Foncier...)
- 20- Sanctuariser les espaces agricoles en mobilisant de nouveaux outils (PAEN, ZAP...)

### **Objectif 3 : Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité**

- 21- Créer ou soutenir l'émergence d'une légumerie pour la restau co
- 22- Encourager l'émergence et accompagner le développement de structures collectives de commercialisation et de transformation
- 23- Faciliter la mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 24- Étudier les opportunités de création de cuisines intercommunales ?

## **ENJEU 3 : ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES POUR REDUIRE LES RISQUES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX – volet environnemental**

### **Objectif 1 : Accélérer le changement des pratiques agricoles**

- 25- Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 26- Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineux et légumineuses à l'échelle régionale
- 27- Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design)

### **Objectif 2 : Accélérer la transition des régimes alimentaires**

- 28- Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

### **Objectif 3 : Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels**

- 29- Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets des professionnels
- 30- Etudier la création d'unité de broyage mobile pour produire du compost de proximité

La priorisation et la chronologie des actions de 2024 à 2028 sera débattue au sein de la Commission Environnement.

Considérant le Plan de financement à savoir 100 000 € annuel pour les actions, dont 56 000 € concernent les campagnes pédagogiques

Considérant les financements sous réserve d'être lauréat des appels à projets à venir. Veille auprès des financeurs : État, Région (FEADER), LEADER, Département, Agence Régional de Santé, Agence de l'Eau, CNR, ...

Considérant l'avis du bureau du 20 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ APPROUVE les 3 enjeux stratégiques du Projet Alimentaire inter Territorial
- ✓ APPROUVE les 30 actions identifiées pour ces 3 axes stratégiques
- ✓ SOLLICITE les partenaires financiers selon leur règlement en vigueur
- ✓ AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 3 mai 2023.